

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Martinville tenue le lundi le 14 juillet 2025 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 233 rue Principale Est, à Martinville, à laquelle sont présents :

Mme Marie-Pierre Dubeau (absente) Mme Patricia Gardner (absente)
Mme Christiane Paquet M. Sylvain Côté
M. Gaby Côté

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Michel-Henri Goyette.

Madame Julie Létourneau, directrice générale, greffière-trésorière, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR
LUNDI 14 JUILLET 2025

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Période de questions
3. Visiteurs
4. Adoption de l'ordre du jour (modification, ajout et retrait)
5. Adoption des procès-verbaux
 - 5.1. Séance ordinaire du 9 juin 2025
6. Suivi des affaires découlant du point no 5
7. Correspondance
8. Rapport des comités et délégués
 - 8.1 Rapport du maire
 - 8.1.1. Activités mensuelles
 - 8.2. Dépôt des rapports des inspecteurs
 - 8.2.1. Rapport de l'inspecteur municipal
 - 8.3. Sécurité publique
 - 8.4. Embellissement
 - 8.5. Famille et Aînés
 - 8.6. Voirie
 - 8.7. Urbanisme et Environnement
 - 8.8. Loisirs et Fond de développement
 - 8.9. Eau potable et Eaux usées
 - 8.10. Réseau Biblio et Culture
9. Adoption des projets de règlements et règlements (incluant les avis de motion) s/o
10. Présentation et adoption des comptes
 - 10.1.1. Présentation des dépenses déjà autorisées, des dépenses incompressibles et des comptes à payer
 - 10.1.2. Présentation des salaires et des frais de déplacements
11. Autres points à discuter
 - Affaires nouvelles
 - 11.1. Démission du conseiller Ludovic Ellefsen
 - 11.2. Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – le jeudi 4 décembre 2025
 - 11.3. Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – le jeudi 4 décembre 2025 - autorisations à la greffière-trésorière
 - ~~11.4. Les Installations électriques R. Théberge inc. /
Soumission pour les nouveaux équipements au poste
de pompage eaux usées~~
 - 11.5. Colloque de zone ADMQ / Inscription Julie Létourneau
 - 11.6. Société d'aide au développement des collectivités de la région de Coaticook (SADC) / Nomination d'un délégué
 - 11.7. Labo Montérégie / Adjudication de la soumission pour l'étude géotechnique / remplacement du barrage actuel par un barrage en enrochement

- 11.8 Délégation Stripe Julie Létourneau /facturation pour le partage du camion
- 11.9. Adjudication de la soumission pour l'ajout d'un système de désinfection d'eau potable
- 11.10. Appui à la MRC de Coaticook sur l'orientation préliminaire de la CPTAQ dans le dossier d'article 59
- 11.11. CIUSSS de l'Estrie-CHUS / Clinique de vaccination mobile
- 11.12. Protection des ruines du moulin / adoption du budget
- 11.13. Vente d'objets divers
- 11.14 Matricule 800 / Demande de reconnaissance d'exemption de taxes
- 11.15 Rémunération / Personnel électoral
- 11.16 Desjardins – Acceptation de la demande de partenariat avec la municipalité pour les bourses d'études des finissants du 5ième secondaire et confirmation du montant déboursé par la municipalité
- 11.17. Politique de la famille / Naissance de bébé Kayce Robidas
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur Michel-Henri Goyette et ouvre la séance à 19 h 30 en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil et constate le quorum.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

3. VISITEURS

Aucun

20250701

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (modification, ajout et retrait)

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyée par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié, en conformité avec le règlement numéro 2024-103.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20250702

5.1. Séance ordinaire du 9 juin 2025

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6. SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT N° 5

Aucun

20250703

7. Correspondance

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la correspondance déposée le 14 juillet 2025.

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU D'autoriser la direction générale à procéder selon les politiques en vigueur et les directives du conseil pour la conservation ou la destruction des documents de correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. RAPPORT DES COMITÉS ET DÉLÉGUÉS

8.1. Rapport du maire

8.1.1. Activités mensuelles

Monsieur le Maire mentionne les différentes rencontres auxquelles il a participé, à savoir, CA MRC de Coaticook, CA RIGDSC, Tournoi de golf du maire de Coaticook, signature acte de vente l'Entrée, ouverture officielle Hôtel de Coaticook, AGA SADC de Coaticook, CA l'Entrée, Conseil des maires CSP services policiers, CA Récup Estrie, CA Actibus, Ouverture officielle du Centre Saint-Martin (CSM), Comité Habitation MRC de Coaticook, CA de la MRC de Coaticook, CDÉ MRC Coaticook, COT/CMNE MRC de Coaticook, rencontres à Saint-Adrien, recontre ActiBus Taxi 300, conseil des maires, signature servitude Halte-croquis, photos l'Entrée Waterville, Entrevue Claudia Ferland Cign FM, tournoi de poches de la MRC de Coaticook.

8.2. Dépôt des rapports des inspecteurs Rapport de l'inspecteur municipal

Le rapport de l'inspecteur en voirie, Jesse Phaneuf, a été déposé à la table du conseil et les membres du conseil ont pris connaissance de ce rapport.

8.3. Sécurité publique

Aucun

8.4. Embellissement

Madame la conseillère Christiane Paquet dépose une demande pour faire un aménagement paysager autour de la nouvelle pancarte au Centre Saint-Martin (CSM).

8.5. Famille et Aînés

Madame la conseillère Christiane Paquet a assisté à une réunion de l'OHVC.

Monsieur le maire informe les membres du conseil qu'il y aura une première rencontre pour la politique de la famille (MADA) sous peu au mois de juillet.

8.6. **Voirie**

Monsieur le conseiller Sylvain Côté demande des informations concernant le calcium.

8.7. **Urbanisme et Environnement**

Monsieur le maire Michel-Henri Goyette informe les membres du conseil que le martinet-ramoneur est de retour dans la cheminée au Centre Saint-Martin.

8.8. **Loisirs et Fond de développement**

Aucun

8.9. **Eau potable et eaux usées**

Aucun

8.10. **Réseau Biblio et Culture**

Monsieur le maire demande d'informer la responsable de la bibliothèque Annick Paré de bien vouloir déposer toutes demandes concernant la bibliothèque à la direction générale de la municipalité, puisque le conseiller attiré au comité de la bibliothèque a démissionné du poste d' élu municipal.

9. **Adoption des projets de règlements et règlements (incluant les avis de motion) s/o**

10. **Présentation et adoption des comptes**

20250704

10.1.1. **Présentation des comptes à payer**

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU D'accepter les dépenses incompressibles et les dépenses déjà autorisées par le conseil au montant de 73 702,03 \$ et d'accepter les comptes à payer au montant de 258 131,16 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20250705

10.1.2. **Présentation des salaires, frais de déplacements**

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyée par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU D'entériner les versements des salaires nets pour le mois de juin 2025 au montant de 22 652,70 \$ et les frais de déplacements au montant de 514,10 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. AUTRES POINTS À DISCUTER - AFFAIRES NOUVELLES

20250706

11.1. Démission du conseiller Ludovic Ellefsen

CONSIDÉRANT la démission du conseiller numéro 4, monsieur Ludovic Ellefsen;

CONSIDÉRANT que les élections générales municipales sont prévues pour le 2 novembre 2025;

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU De ne pas tenir d'élections partielles pour combler le poste, puisqu'il y aura des élections générales municipales le 2 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20250707

11.2. Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – le jeudi 4 décembre 2025

ATTENDU que conformément à l'article 1022 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et l'article 511 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le greffier-trésorier doit préparer, un état des propriétés pour lesquelles des taxes sont impayées à la municipalité ;

ATTENDU que cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui au plus tard lors de sa séance de juillet ;

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyée par le conseiller Gaby Côté**

IL EST RÉSOLU

- a. D'approuver la liste des propriétés sur lesquelles des taxes sont impayées et de transmettre cette liste à la MRC de Coaticook afin que celle-ci puisse accomplir les formalités menant à la vente pour défaut de paiement des taxes, conformément à la loi ;
- b. D'autoriser le greffier-trésorier à exclure du processus tout immeuble à propos duquel toutes taxes dues au 30 juin 2025 auront été payées au complet avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de la MRC de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles ;

- c. D'autoriser le greffier-trésorier à exclure de cette vente à l'enchère, l'immeuble pour lequel toutes taxes dues au 31 décembre 2024 auront été payées, et pour lequel une entente de paiement pour les taxes de l'année courante (2025) aura été conclue avec le greffier-trésorier avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20250708

11.3. Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – le jeudi 4 décembre 2025 - autorisations à la greffière-trésorière

ATTENDU que conformément à l'article 1038 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et 536 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), la municipalité peut enchérir et acquérir les immeubles situés sur son territoire qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

ATTENDU que conformément à l'article 1039 du Code municipal du Québec et 537 de la Loi sur les cités et villes, la municipalité fait inscrire, en son nom, ces immeubles ainsi achetés, sur les rôles d'évaluation et de perception et sur les rôles de répartition spéciale, et les impose comme tout autre immeuble sujet aux taxes;

**Il est proposée par le conseiller Gaby Côté
Appuyée par la conseillère Christiane Paquet**

IL EST RÉSOLU

- a. D'autoriser la greffière-trésorière ou son représentant à offrir, au nom de la Municipalité de Martinville, le montant des taxes dues, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et, le cas échéant, scolaires sur les immeubles faisant l'objet de la vente à l'enchère pour défaut de paiement des taxes qui se tiendra jeudi, le 4 décembre 2025 ;
- b. D'autoriser la greffière-trésorière à signer, au nom de la Municipalité de Martinville, à propos de la vente à l'enchère des immeubles pour défaut de paiement de taxes, tout acte d'adjudication à la municipalité des immeubles adjugés à cette dernière et, le cas échéant, tout acte de retrait fait en faveur de la municipalité ou d'un adjudgé;

- c. D'autoriser l'inscription, immédiatement après la vente à l'enchère pour défaut de paiement de taxes, sur les rôles d'évaluation et de perception et, le cas échéant, sur les rôles de répartition spéciale, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de ladite vente;
- d. D'autoriser le greffier-trésorier à faire, le cas échéant, la vérification des titres de propriété de certains immeubles à être vendus pour taxes impayées, et ce sujet à la vente à l'enchère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**11.4. Les Installations électriques R. Théberge inc. /
Soumission pour les nouveaux équipements au poste
de pompage eaux usées**

Ce point sera rediscuté à une prochaine séance de conseil.

20250709

**11.5. Colloque de zone ADMQ / Autorisation de l'inscription
à Julie Létourneau**

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyée par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU d'autoriser Julie Létourneau à participer au colloque annuel de l'ADMQ au coût de 149,47 \$ taxes incluses et de défrayer les frais de déplacements et autres pour la participation à ce colloque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20250710

**11.6. Société d'aide au développement des collectivités de
la région de Coaticook (SADC) / Nomination d'un
délégué**

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyée par la conseillère Christiane Paquet**

ET RÉSOLU de nommer le maire ou la mairesse, comme délégué (e) de la municipalité de Martinville au sein de la Société d'aide au développement des collectivités de la région de Coaticook (SADC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20250711

**11.7. Labo Montérégie / Adjudication de la soumission pour
l'étude géotechnique / remplacement du barrage
actuel par un barrage en enrochement**

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyée par la conseillère Christiane Paquet**

ET RÉSOLU d'adjuger la soumission de Labo Montérégie pour l'étude géotechnique concernant le remplacement du barrage actuel par un barrage en enrochement au montant de 57 900 \$ plus taxes, tel qu'indiqué dans l'offre de service datée du 10 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20250712

11.8. Délégation Stripe Julie Létourneau / facturation pour le partage du camion

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyée par la conseillère Christiane Paquet**

ET RÉSOLU de déléguer Julie Létourneau, administratrice au compte Stripe pour la facturation pour le partage du camion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20250713

11.9. Adjudication de la soumission pour l'ajout d'un système de désinfection d'eau potable

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues pour l'ajout d'un système de désinfection d'eau potable et que la plus basse soumission est conforme;

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU que le contrat pour l'ajout d'un système de désinfection d'eau potable, soit octroyé à Grondin Excavation inc. au montant de 164 337,76 \$ plus taxes tel que soumis.

Que cette dépense soit effectuée avec le programme de subvention la TECQ 2025-2029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20250714

11.10. Appui à la MRC de Coaticook sur l'orientation préliminaire de la CPTAQ dans le dossier d'article 59

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement no 6-25 édictant le Schéma d'aménagement et de développement (SADD) de la MRC de Coaticook, le 1er mai 2018, conformément aux dispositions de l'article 56.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)
;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (ci-après la LPTAA) (RLRQ, chapitre P-41.1), une MRC peut soumettre une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après la CPTAQ) aux fins de déterminer les cas et les conditions auxquelles de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Coaticook, lors de sa séance régulière tenue le 16 septembre 2020, a adopté la résolution numéro CM2020-09-175 afin de soumettre une nouvelle demande à portée collective ;

ATTENDU que cette nouvelle demande à portée collective s'inscrit en continuité de la décision dans le dossier 347348 rendue le 29 mars 2007, dont les dispositions sont intégrées dans le SADD et les règlements d'urbanisme des municipalités locales concernées, et s'appuie sur une vision actualisée du territoire agricole de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que cette nouvelle demande à portée collective porte sur l'identification d'îlots déstructurés (volet 1) et l'identification de secteurs (volet 2) de la zone agricole ;

ATTENDU qu'une rencontre de discussion a eu lieu, en présentiel, au bureau de la MRC, le 16 avril 2024, à laquelle les personnes intéressées à la demande à portée collective, soit les municipalités locales concernées et l'UPA, étaient représentées, ainsi que des représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

ATTENDU que lors de cette rencontre, la CPTAQ a fait un bref historique de la demande à portée collective et rappelé les objectifs de la démarche et les lignes directrices du guide pour la délimitation des îlots, qu'elle a exposé sa position îlot par îlot et secteur par secteur, des discussions ont eu lieu sur chacun de ceux-ci ;

ATTENDU que la CPTAQ a émis, le 24 avril 2025, son orientation préliminaire dans le dossier numéro 430753 ;

ATTENDU que la CPTAQ demande à la MRC et aux municipalités locales de lui transmettre les résolutions d'appui ;

ATTENDU que l'orientation préliminaire a été transmise aux municipalités locales concernées par la MRC ;

ATTENDU que, pour rendre une décision sur une demande soumise en vertu de l'article 59 de la LPTAA, la CPTAQ doit avoir reçu l'avis favorable des personnes intéressées au sens de cet article, soit les municipalités locales concernées et l'Union des producteurs agricoles (UPA) ;

ATTENDU le délai de 45 jours prévu à l'article 60.1 de la LPTAA pour présenter leurs observations et donner leur

avis sur l'orientation préliminaire de la CPTAQ dans le dossier numéro 430753 ;

ATTENDU que sur l'ensemble du territoire de la MRC, les 2 décisions à portée collective porteraient le nombre total d'îlots déstructurés à 37 (environ 284 nouvelles résidences pourraient y être construites, incluant celles dans les secteurs) ;

ATTENDU que le Conseil de la municipalité de Martinville prend en compte la résolution CM2025-06-142 à cet effet ;

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyée par la conseillère Christiane Paquet**

ET RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'ensemble des dispositions contenues dans l'orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le dossier 430753 ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à la MRC et la CPTAQ pour les informer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20250715

11.11. CIUSSS de l'Estrie-CHUS / Clinique de vaccination mobile

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyée par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU d'autoriser la tenue d'une clinique mobile au Centre Saint-Martin (CSM).

2 POUR
1 CONTRE

20250716

11.12. Protection des ruines du moulin / adoption de budget

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyée par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU d'autoriser un budget de 20 000 \$ sur trois ans pour la protection des ruines du moulin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20250717

11.13. Vente d'objets divers

ATTENDU que la municipalité de Martinville a mis à la disposition des citoyens plusieurs articles à vendre;

ATTENDU que la municipalité a informé les citoyens de la mise en vente des articles par médiaposte (chaque porte de la municipalité a reçu cet avis);

ATTENDU qu'il y a eu dépôt de soumissions et ouvertures de celles-ci le 8 juillet dernier;

ATTENDU que les soumissions reçues sont conformes et les prix indiqués sont supérieurs, tel que demandé par la municipalité;

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU D'autoriser la vente de la chaloupe au montant de 125 \$ à madame Kim Filion, la vente du tracteur à pelouse John Deere au montant de 1 532 \$ à Lamontagne Fer Ornamental et de la souffleuse au montant de 550 \$ à monsieur Guy Beaunoyer, tel qu'indiqué dans le dépôt des soumissions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20250718

11.14. Matricule 800 / Demande de reconnaissance d'exemption de taxes

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU de confirmer l'exemption de taxes pour l'immeuble sous le matricule 800, n/réf : CMQ-65636-002. I

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20250719

11.15 Rémunération / Personnel électoral

ATTENDU QU' il y aura une élection générale en novembre 2025 ;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (ci-après nommé Loi), le conseil municipal peut établir un tarif de rémunération plus élevé que celui énoncé dans le *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* ;

Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté

ET RÉSOLU

QUE dans le cadre des élections générales qui se tiendront en novembre 2025 dans la Municipalité de Martinville, le conseil adopte les taux suivants comme tarification de la rémunération du personnel électoral :

Président d'élection	1 900,00\$
Secrétaire d'élection	1 425,00\$
Adjoint au président d'élection	675,00\$
Scrutateur ¹	22 \$/heure
Secrétaire du bureau vote ¹	21 \$/heure
Préposé information & maintien ordre ¹	21 \$/heure
Président d'une table vérification de l'identité des électeurs ¹	18 \$/heure
Membre d'une table de vérification de l'identité des électeurs ¹	18 \$/heure
Secrétaire ou membre d'une commission révision ¹	22 \$/heure
Agent réviseur ¹	21 \$/heure

¹: toute personne visée par cette rémunération a le droit de recevoir une rémunération additionnelle de 25 \$ pour assister à une séance de formation.

20250720

11.16 Desjardins – Acceptation de la demande de partenariat avec la municipalité pour les bourses d'études des finissants du 5^{ème} secondaire et confirmation du montant déboursé par la municipalité

ATTENDU QUE la caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie confirme le partenariat avec la municipalité de Martinville de l'ordre de 50 \$ pour une bourse d'étude à chaque finissant du 5^e secondaire de la municipalité;

Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet Appuyé par le conseiller Sylvain Côté

ET RÉSOLU QUE la municipalité débourse un montant de 100 \$ pour chaque finissant du 5^e secondaire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20250721

11.17. Politique de la famille / Naissance de bébé Kayce Robidas

Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet Appuyé par le conseiller Gaby Côté

ET RÉSOLU de remettre la somme de cent dollars (100 \$) à Kim Filion pour la naissance de Kayce Robidas, en vertu de la politique familiale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12. Période de questions

Aucune question

20250722

13. Levée de la séance

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

QUE la séance soit levée à 20 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

Julie Létourneau,
directrice générale/greffière-trésorière

Michel-Henri Goyette, maire

“Je, Michel-Henri Goyette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code Municipal.”

